



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2026-067

PUBLIÉ LE 29 JANVIER 2026

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement / Unité départementale de Paris

75-2026-01-28-00007 - Arrêté approuvant la résiliation de la convention APL n°75.1.12.1980.79.444.3.075.076.050 (2 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de
l'hébergement et du logement

75-2026-01-28-00007

Arrêté approuvant la résiliation de la convention
APL n°75.1.12.1980.79.444.3.075.076.050

ARRETE
approuvant la résiliation de la convention APL
n°75.1.12.1980.79.444.3.075.076.050

Le préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris,
Grand Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 353-1 à L. 353-22 et D.353-92, ce dernier prévoyant que les conventions APL sont renouvelées par tacite reconduction par périodes triennales prenant effet à compter de leur date d'expiration, sauf résiliation expresse notifiée six mois avant cette date ;

Vu la convention à l'aide personnalisée au logement (APL) n°75.1.12.1980.79.444.3.075.076.050 du 19 décembre 1980 conclue entre l'État et la société anonyme d'HLM LE RENOUVEAU concernant le programme de 12 logements situés 27 rue Bruant à Paris 13ème ;

Vu l'attestation notariée du 23 février 1988 certifiant que les sociétés anonymes d'HLM LE LOGEMENT FAMILIAL DU BASIN PARISIEN et LA RESIDENCE URBAINE ont procédé à l'apport, à titre de fusion, de l'intégralité de leurs actifs à la société anonyme d'HLM LE RENOUVEAU, désormais dénommée LA RESIDENCE URBAINE DE FRANCE ;

Vu l'acte notarié du 9 janvier 2009 constatant la cession par la société anonyme d'HLM LA RESIDENCE URBAINE DE FRANCE au profit de la société anonyme d'HLM IMMOBILIERE 3F de l'immeuble situé 27 rue Bruant à Paris 13ème ;

Vu l'avis favorable du 17 octobre 2023 de la Ville de Paris relatif à la cession de cet immeuble, au profit de la société LEFTBANK, en vue de la réalisation d'un programme de bureaux ainsi qu'à l'acquisition, par la société anonyme d'HLM IMMOBILIERE 3F, auprès de cette même société, de l'immeuble voisin situé 4 rue Jenner à Paris 13ème, destiné à la réalisation d'un programme de construction neuve de 23 logements sociaux ;

Vu l'avis favorable du 24 octobre 2023 du préfet de Paris relatif à la cession de l'immeuble situé 27 rue Bruant à Paris 13ème ;

Vu la notification de résiliation de la convention APL n°75.1.12.1980.79.444.3.075.076.050 formulée par la société anonyme d'HLM IMMOBILIERE 3F, le 17 décembre 2025, et transmise par acte d'huissier de justice le 18 décembre 2025 ;

.../...

Considérant que la date d'expiration initiale de la convention APL n°75.1.12.1980.79.444.3.075.076.050 fixée au 30 juin 2014 a été renouvelée par tacite reconduction par périodes triennales jusqu'au 30 juin 2026 ;

Sur proposition de la directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement de la région d'Île-de-France, directrice de l'unité départementale de Paris ;

ARRETE

Article 1^{er} :

La convention à l'APL n°75.1.12.1980.79.444.3.075.076.050 est résiliée à compter du 30 juin 2026.

Article 2 : La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, et la directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement d'Île-de-France, directrice de l'unité départementale de Paris, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 28 janvier 2026

La Directrice de l'unité départementale de Paris de la DRIHL,

SIGNE

Marthe POMMIÉ